

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laure, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°13

URBANISME

Dénomination d'une voie privée et attribution de numéros aux lots desservis – Annule et remplace la délibération n°2 du 21 mai 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 26 novembre 2025

Date de réception en préfecture : 05 décembre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

N°13

URBANISME

Dénomination d'une voie privée et attribution de numéros aux lots desservis – Annule et remplace la délibération n°2 du 21 mai 2025

Préambule

Par permis d'aménager n° PA 05952421B0001, accordé le 08/02/2022, la commune a autorisé la création d'un lotissement privé situé sur les parcelles anciennement cadastrées section AH numéro 673 et section AH numéro 324 pour partie. Il s'agit d'une division parcellaire en 7 lots à bâtir libres de constructeur.

Dans le cadre de la gestion de l'adressage communal et afin de garantir la bonne identification des logements et l'intervention efficace des services publics (urgence, poste, collecte des déchets, etc.), il convient de procéder à la dénomination et à la numérotation officielle de cette résidence.

Il est proposé :

- De nommer la voie privée nouvellement créée : « Allée Marie Curie »
- Et de numérotter les 7 habitations à l'intérieur de la résidence de 1 à 7, selon l'ordre établi sur le plan de composition validé dans le permis d'aménager ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2212-2,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.442-1 et suivants et R.442-1 et suivants,

Vu le permis d'aménager n° PA 05952421B0001 délivré en date du 08 février 2022, autorisant la création d'un lotissement de 7 lots libres de constructeur,

Vu le plan de composition et les documents annexes fournis dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager,

Vu la délibération n°2 en date du 12 mai 2025 relative à la dénomination et numérotation d'une résidence privée issue d'un permis d'aménager,

Considérant qu'il convient de modifier et corriger ladite délibération pour tenir compte de la configuration exacte de la voie et de la numérotation des lots,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le repérage et la localisation des habitations, de procéder à la dénomination d'une voie privée nouvellement créée sur le territoire communal,

Considérant qu'il convient également d'attribuer une numérotation aux lots desservis par ladite voie,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'ANNULER** la délibération n°2 du 21 mai 2025 relative à la dénomination et numérotation d'une résidence privée issue d'un permis d'aménager,
- **DE DENOMMER** la voie privée nouvellement créée « Allée Marie Curie »
- **DE NUMÉROTER** les lots desservis par cette voie de la manière suivante : « 1 à 7 Allée Marie Curie » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services concernés ;
- **D'INTÉGRER** cette dénomination et cette numérotation dans les bases de données communales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

